



Ouverture mur porteur

Par Emma50

Bonjour à tous,

je suis propriétaire dans une résidence pavillonnaire. Je souhaite créer une ouverture entre ma maison et mon garage attenant. Cette ouverture serait sur un mur porteur.

Faut-il comme pour les immeubles l'accord de l'AG sachant qu'il s'agit de deux parties privatives : une maison et un garage et que cela n'a pas d'incidence sur la solidité des biens des autres copropriétaires puisque la maison est indépendante et sur l'esthétisme de la résidence ?

En vous remerciant.

Cordialement,

Par Nihilscio

Bonjour,

Les constructions sont des parties privatives. L'ouverture dans un mur porteur n'affectera ni les parties communes ni l'aspect extérieur de l'immeuble. Vous n'avez pas besoin d'une autorisation de la copropriété.

Par Emma50

Merci beaucoup pour cette réponse.